



COMMISSION SPORTIVE PROCES-VERBAL N° 5

Réunion restreinte du 16 Septembre 2026 à 14 heures

Présidence : DELCROIX Laurent

Présents en visioconférence : BONNET Philippe, TERCIER Pierre

Assistent à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction) – BOUCHER Eric (Secrétaire Général)

1 – ADOPTION PROCES VERBAL :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 9 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

2 – CHAMPIONNAT U18 Départemental 2 :

Suite aux différentes observations/courriers reçus de la part de clubs « U17 », la Commission sportive, en concertation avec le Département Jeunes et Technique, décide de procéder à une modification du calendrier du championnat **U18 Départemental 2**.

Lors de l'élaboration de cette nouvelle version de cette compétition, l'ensemble des équipes composées exclusivement de joueurs **U17/U16** est regroupé au sein de la **Poule B**. Les 4 autres équipes intégrées dans cette poule présentent également un effectif majoritairement constitué de joueurs **U16 et U17**.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité de la composition des groupes, les équipes concernées sont spécifiquement identifiées comme équipes **U17** dans le calendrier.

Par ailleurs, à la suite de l'engagement d'une nouvelle équipe, **La Riche Racing 2**, la structure du championnat a dû être réajustée. Cette nouvelle inscription porte désormais la compétition à :

- **1 poule A de 9 équipes** (9 équipes U18)
- **1 poule B de 10 équipes** (6 équipes U17 et 4 équipes U18)

Cette réorganisation vise à garantir un déroulement cohérent de l'épreuve, tout en tenant compte des réalités d'effectifs des clubs engagés et des demandes formulées par ces derniers.

Toutefois, il faut noter que les championnats U18/U17 ont été élaborés avec application des règlements généraux de ces compétitions :

U18 – Article 1 – Déroulement des championnats

Article 1 - Déroulement des championnats

Championnat en une seule phase constitué de poules constituées de 10 équipes maximum :

- 1 poule Départementale 1 : équipes provenant de U16 R2 + les 5 meilleures équipes issues du championnat U17 D1 la saison précédente + le 1er de chaque poule D2 la saison précédente + Volontariats envoyées par les clubs.
- **2 poules Départementale 2**
- Eventuellement, X poules de Départementale 3

U17 - Article 1 - Déroulement des championnats

Championnat en une seule phase constitué de poules constituées de 10 équipes maximum :

- 1 poule Départementale 1 : équipes provenant de U15 R2, U16 R2 la saison précédente + Fiches Volontariats envoyées par les clubs.
- **1 poule Départementale 2**
- Eventuellement, 1 poule Départementale 3

Les équipes non retenues en championnats U17 sont reversées dans les championnats U18.

De plus, la Commission tient à signaler que la première version du calendrier U18 D2 était composée de deux poules géographiques ; cette nouvelle version prend en compte majoritairement les niveaux des équipes.

Afin que les clubs puissent s'organiser au mieux la 1^{ère} journée est reportée au **samedi 17 octobre 2026**.

COMPOSITION DES POULES

U18 Départemental 2 Poule A	U18 Départemental 2 Poule B
Descartes Sg Ent 1	Etoile Verte Fc U17 1
Esvres Sur Indre As 1	La Membrolle Mettray Fc2m U17 1
Pays Langeaisien Fc 1	Parcay Meslay Afc 1
Pays Montrésorois Ent 1	La Riche Racing 2
Pernay Ambillou Us 1	Souvigné Villiers St Laurent U17 1
Richelais Js 1	St Avertin Sp. U17 2
St Symphorien Fa 1	Val De Cisse Fc Ent 1
Ste Maure Maillé Fc 1	Val De L'Indre Rcv 1
Val Sud Touraine Rc 1	Veigné Cst U17 1
	La Ville aux Dames Esvd U17 1

3 – CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 4 :

FC LA MEMBROLLE METTRAY FC2M – Courriel en date du 14 Septembre 2026

La Commission prend note de l'engagement d'une nouvelle équipe en championnat Départemental 4 du club FC LA MEMBROLLE METTRAY (FC2M)

Cette équipe 3 est engagé dans le championnat Départemental 4 Poule E à la place de l'exempt.

La rencontre du 20 septembre 2026 (MONTAS 3 c/ LA MEMBROLLE METTRAY FC2M 3) est reportée au **Dimanche 25 Octobre 2026**.

4 – COUPES et CHALLENGES :

COUPES NATIONALES ET REGIONALES

Suite aux tirages au sort des différentes coupes nationales et régionales les rencontres suivantes du week-end du 26/27 septembre 2026 sont reportées au :

SAMEDI 17 OCTOBRE 2026 :

- U18 Départemental 1 – FONDETTES ENT. 1 c/ AMBOISE AC 1
- U18 Départemental 1 – VAL DE VEUDE ES 1 c/ CHAMBRAY FC 1
- U18 Départemental 1 – LA RICHE RACING 1 c/ JOUE PORTUGAIS US 1
- U18 Départemental 1 – MONTLOUIS FC 1 c/ GATINE ENT. 1
- U18 Départemental 1 – VAL DE CHER FC 1 c/ MONTS AS 1

SAMEDI 24 OCTOBRE 2026 :

- U18 Départemental 2 Poule A – PERNAY AMBILLOU US 1 c/ RICHELAIJS JS 1
- U18 Départemental 2 Poule A – ST SYMPHORIEN FA 1 c/ VAL SUD TOURAINE RC 1
- U17 Départemental 1 – AZAY CHEILLE SC 1 c/ AVOINE O. CHINON CINAIS 1

CHALLENGE M. BACOU D1-D2-D3

Rappel du règlement :

Article 1 : Organisation

o Le District d'Indre et Loire organise un challenge qui est exclusivement réservé aux **équipes réserves seniors évoluant en départementale, de la D1 à la D3.**

Article 2 : Système de l'épreuve :

Le Challenge se dispute dans les conditions suivantes :

- o 1ère phase : poules de championnat
 - équipes réserves évoluant en D2 et D3
- o 2ème phase : matchs à élimination directe
 - équipes classées 1er et 2ème des poules de championnat 1ère phase + équipes réserves évoluant en D1
- o compétition consolante en 2ème phase : matchs à élimination directe
 - équipes classées 3ème et 4ème des poules de championnat 1ère phase

COMPOSITION DES POULES

Equipe	Poule	Division	Equipe	Poule	Division
Tours Acp 2	2ème phase	D 1	Azay Cheillé Sc 2	2ème phase	D 1
Union Foot Touraine 3	2ème phase	D 1	Monts As 2	2ème phase	D 1
Bourgueil Es 2	A	D 2	Azay Cheillé Sc 4	F	D 3
Esvres Sur Indre As 2	A	D 3	Chargé Es 2	F	D 3
Riche Racing 2	A	D 3	Notre Dame D Oé Eso 2	F	D 3
Val Sud Touraine Rc 2	A	D 3	Ste Maure Maillé Fc 2	F	D 3
Amboise Ac 2	B	D 2	Gatine Choissilles Fc 2	G	D 2
Loches Ac 2	B	D 3	Pays Langeaisien Fc 2	G	D 3
Luynes As 2	B	D 3	St Martin Le Beau 2	G	D 3
Amboise Ac 3	C	D 3	Ville Aux Dames Esvd 2	G	D 3

Bourgueil Es 3	C	D 3	St Pierre Des Corps 2	H	D 3
Fondettes As 2	C	D 3	St Symphorien Fa 2	H	D 3
Joué Portugaise Us 2	C	D 2	Val De Cher Fc 2	H	D 3
Avoine O. Chinon C. 3	D	D 2	Etoile Verte Fc 2	I	D 3
Le Richelais Foot 2	D	D 3	Membrolle Mettray Fc2m 2	I	D 3
Montlouis Fc 3	D	D 3	Val De Veude Es 2	I	D 3
Azay Cheillé Sc 3	E	D 2	Chanceaux S/Cho A.S. 2	J	D 3
Monnaie Us 3	E	D 3	Descartes Sg 2	J	D 3
Tours Acp 3	E	D 3	Monnaie Us 2	J	D 2
			Val De Brenne Fc 2	J	D 3

CHALLENGE D4 R2 ENERGIE D'ECLAIRER

Rappel du règlement :



Article 1 : Organisation

o Le District d'Indre et Loire organise un Challenge qui est exclusivement réservé aux équipes seniors évoluant en Départementale 4.

Article 2 : Système de l'épreuve

Le Challenge se dispute dans les conditions suivantes :

- o 1ère Phase : poule de championnat.
- o 2ème Phase : matchs à élimination directe.
- o Compétition consolante en 2ème phase : matchs à élimination directe.

COMPOSITION DES POULES

Equipe	Poule	Equipe	Poule
Antogny Le Tillac Us 2	A	Bouchardais Af 2	G
Chouzé Sur Loire Fc 2	A	Ingrandes Sh 1	G
Esvres Sur Indre As 3	A	Ports Nouatre Us 2	G
Le Richelais Foot 3	A	Val De L'Indre Rcvl 2	G
Chanceaux S/Cho A.S. 3	B	Parcay Meslay Afc 2	H
Fondettes As 3	B	Vallée Du Lys Asvl 1	H
St Avertin Sp. 2	B	Véron Fc 2	H
St Nicolas De Bourgueil 2	B	La Ville Aux Dames Esvd 3	H
Pernay Ambillou Us 2	C	Ent. Fcs2m 3/La Celle 3	I
Renaudine Us 2	C	Loches Ac 3	I
St Pierre Aubrière 2	C	Veigné Cst 2	I
Hermite(Les) 1	D	Yzeures Preuilly Us 2	I
Monnaie Us 4	D	Ferrière Beaulieu Fc 1	J
Pays Savignéen Fc 1	D	Limeray-Cangey 1	J
Tours Olympic Club 2	D	Pays Montrésorais Fc 2	J

Champigny Us 1	E	Vallée Verte Es 2	J
La Celle Pouzay Fc 1	E	Lignières Bréhémont 2	K
Monts As 3	E	St Antoine Du Rocher 2	K
St Benoit Huismes F 2	E	St Avertin Sp. 3	K
Pays Langeaisien Fc 3	F	Val De Cisse Fc 1	K
La Riche Racing 3	F		
Val De Veude Es 3	F		
Villeperdue 2	F		

COUPE SENIORS D'INDRE ET LOIRE



La Coupe Seniors d'Indre et Loire Groupama compte à ce jour **73 équipes engagées** réparties comme suit :

- 3 équipes Régional 1
- 7 équipes Régional 2
- 6 équipes Régional 1
- 8 équipes Départemental 1
- 22 équipes Départemental 2
- 20 équipes Départemental 3
- 7 équipes Départemental 4

Eric BOUCHER, Secrétaire Général du District, effectue le tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe d'Indre et Loire Groupama.

La Commission sportive le remercie.

- Les rencontres sont à jouer le **week-end du 26/27 septembre 2026**

Les rencontres sont consultables sur le site du District d'Indre et Loire de Football – Rubrique « Epreuves ».

Tirage au sort du 2^{ème} tour : **Mercredi 30 Septembre 2026 à 16 heures** au Siège du District

Les rencontres sont à jouer le week-end du 10/11 octobre 2026.

5 – REGLEMENT RELATIF AU CARTON BLANC :

Le District d'Indre-et-Loire de Football informe l'ensemble de ses instances, licenciés, clubs, arbitres, éducateurs et dirigeants qu'il a été décidé de revenir à l'application du règlement du carton blanc tel qu'il était prévu pour la saison 2025/2026.

Par conséquent, **à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, les dispositions du règlement de la saison 2025/2026 relatives au carton blanc sont de nouveau applicables dans leur intégralité.**

Cette décision fait suite à une contrainte technique indépendante de la volonté du District. En effet, les services informatiques de la Fédération Française de Football ne sont actuellement pas en capacité de permettre aux arbitres de saisir informatiquement l'attribution de deux cartons blancs à un même joueur au cours d'une rencontre, générant ainsi un suivi complexe et difficilement administrable de ce dispositif au sein des compétitions de notre territoire.

Dans l'attente d'une évolution de l'outil fédéral permettant une gestion conforme des sanctions prévues par la réglementation, le District a donc choisi de rétablir l'application du règlement en vigueur pour la saison 2025/2026 afin de garantir une gestion cohérente, équitable et sécurisée des compétitions.

6 – COURRIERS DIVERS :

MONTS AS – Courriel en date du 16 Septembre 2026

Suite aux arguments avancés par le club, la Commission note un avis favorable à la requête du club et décide d'annuler l'amende pour absence de licence délégué.

RAPPEL CONSIGNES – LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL - FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI)

RAPPELS :

1. Version disponible

• **WebApp FMI**

- o Dernière version : 5.0.17

La version FMI 5.0.17 est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter : [FAQ FMI](#)

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>).

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

- § **Pour les matchs du dimanche** : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
- § **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi** : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche** : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données,
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB (<https://fmi-core-compo.fff.fr/v2>),
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- [FAQ FMI](#)

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- **dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale, régionale ou départementale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,**
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 16 heures.

Prochaine réunion : **mercredi 23 septembre 2026 à 10 heures**

Philippe BONNET



Secrétaire de séance